



Famille Missionnaire
de Notre-Dame

COMMUNIQUÉ

DE PERE BERNARD

Saint Pierre de Colombier, le 22 octobre 2023

Bien chers amis,

en ce dimanche 22 octobre, nous fêtons Saint Jean-Paul II. Ce Saint Pape n'a pas craint de s'opposer, en tant qu'archevêque de Cracovie, à ceux qui voulaient construire la ville sans Dieu : Nowa Huta. Cette ville ne devait avoir aucune église. Karol Wojtyla avec les catholiques de Cracovie n'ont craint aucune intimidation. Ils ont persévéré dans leur droit d'avoir leur église. Celle-ci a été construite.

Vous savez tous, par les médias, ce qui a été vécu cette semaine à Saint-Pierre-de-Colombier. Nous ne nous réjouissons aucunement de cet emballement médiatique qui, pour une fois, ne nous est pas hostile. Nous préférons rappeler le dicton si souvent cité par notre Père Fondateur : « le bien ne fait pas de bruit, le bruit ne fait pas de bien ».

La Famille Missionnaire de Notre-Dame n'a aucun sentiment de haine ou de vengeance vis-à-vis de ceux qui, par trois fois, ont envahi illégalement le Site de Notre-Dame des Neiges, consacré au Cœur Immaculé de Marie. Les statues de Saint Joseph et de Saint Michel ont été intronisés solennellement pour leur demander de protéger ce Site et de permettre que le bâtiment Saint Joseph et les annexes soient construits dans la stricte application du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme, comme vient de le rappeler, ce vendredi, Madame la préfète de l'Ardèche. Nous avons pris la décision et nous la maintenons de ne pas construire la chapelle du Cœur Immaculé de Marie tant que nous n'aurions pas l'accord écrit de l'évêque de Viviers.

Les membres de la FMND ont respecté les personnes de nos opposants. Ils ont simplement empêché les opposants, entrés illégalement sur le Site, de s'enchaîner à la pelle mécanique. Nous remercions tous ceux qui nous ont assuré de leur soutien et de leurs prières. Nous ne défendons pas seulement, ici, le droit de construire un Site religieux catholique, mais nous défendons aussi, et c'est cela qui a fait réagir tant d'internautes, l'Etat de Droit. Je tiens à rappeler ce que j'avais déjà dit au journaliste de Libération en 2001 : nous aimons toutes les personnes de St-Pierre-de-Colombier et nous prions tous les jours pour elles en ajoutant aujourd'hui : nous prions pour nos opposants et nous leur demandons de respecter le principe de la laïcité française : « *La laïcité implique la neutralité de l'Etat et impose l'égalité de tous devant la loi sans distinction de religion ou conviction. La laïcité garantit aux croyants et aux non-croyants le même droit à la liberté d'expression de leurs croyances ou convictions* ».